

Mercredi 5 juin 2024

Des artisans et commerçants du territoire de la Communauté de Communes soutenus et mis à l'honneur

Signature de convention

Jeudi 9 février 2023, Jérôme Lheureux, Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, et Guillaume Dartois, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Normandie, signaient une convention partenariale pour le développement et le renforcement de l'artisanat et de l'apprentissage sur le territoire de la Côte d'Albâtre. Depuis, les rencontres avec les commerçants et artisans du territoire se sont multipliées.

Depuis plus d'un an, plusieurs cérémonies officielles de remise de chèques ou de labels ont permis de soutenir les investissements des entrepreneurs locaux ou encore de mettre en avant leurs talents et savoir-faires.

Remise de chèques et de labels

Remises officielles de chèques de subvention dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise ou encore de l'aide à l'investissement de proximité, remises de labels artisan... les occasions ne manquent pas pour mettre les talents locaux à l'honneur.

Récemment, jeudi 11 avril dernier, après une visite de son entreprise Roches Blanches, installée à Cany-Barville et spécialisée dans la fabrication de saucissons secs, c'est Stéphane Malandain qui s'est vu remettre le label de « Maître Artisan » par Guillaume Dartois, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime, en présence de Jérôme Lheureux, Président de la Communauté de Communes.

Ce titre représente la plus haute distinction dans le domaine de l'artisanat. Il témoigne de la qualité du savoir-faire acquis mais aussi d'un véritable engagement de son titulaire dans la promotion de l'artisanat. Son attribution atteste à la fois la formation et l'expérience professionnelle qui caractérisent le savoir-faire. Un gage de qualité des produits pour le consommateur également.

« Nous achetons nos matières premières au plus proche. Nous disposons de la certification Label Rouge depuis 25 ans, qui nous impose un cahier des charges strict mais qui confère à nos produits une reconnaissance de sa qualité. Devenir Maître Artisan permet de faire perdurer ce patrimoine alimentaire et économique qui fait également rayonner le territoire de la Côte d'Albâtre », expliquait Stéphane Malandain.

Et visite itinérante

Aujourd'hui mercredi 5 juin, avec cette visite itinérante accompagnée d'une remise de labels, à la rencontre des artisans du territoire, la Communauté de Communes souhaite une nouvelle fois mettre en avant ceux qui font vivre le territoire, mais aussi leur outil de production.

Contacts

Service Communication - 02.35.57.97.90 / 91

Service Attractivité du territoire - 02.35.57.70.83